

# FORMATION EN LIGNE

**Site Patrimonial  
Remarquable aujourd'hui :**  
création, modification, révision,  
extension

Par visioconférence

**SITES &  
CITÉS**  
REMARQUABLES  
FRANCE



Mercredi 23 juin et 30 juin 2021 de 14h00 - 16h30

## Inscriptions :

[https://www.helloasso.com/associations/sites-et-cites-remarquables-de-france/evenements/formation-site-patrimonial-remarquable-aujourd-hui-creation-modification-revision-extension-23-30-juin-2?\\_ga=2.203428048.1958627594.1619702642-1080901363.1615456510](https://www.helloasso.com/associations/sites-et-cites-remarquables-de-france/evenements/formation-site-patrimonial-remarquable-aujourd-hui-creation-modification-revision-extension-23-30-juin-2?_ga=2.203428048.1958627594.1619702642-1080901363.1615456510)

Organisé par :

**Sites & Cités remarquables de France**

Musée d'Aquitaine, 20 Cours Pasteur, 33000 Bordeaux

Tel : + 33 (0)9 72 49 97 06

Contact : [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

[www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr)





# Site Patrimonial Remarquable aujourd'hui : création, modification, révision, extension

23 juin et 30 juin 2021 de 14h00 -16h30

## Formation en ligne

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose un cycle de formation sur l'urbanisme patrimonial au regard de la loi LCAP (loi du 7 juillet 2016 et décret du 29 mars 2017). Nous proposerons aux collectivités volontaires de présenter les difficultés rencontrées face à sa mise en œuvre au cours de cette journée.

### Objectifs :

Présenter les principaux apports de la loi LCAP (SPR, abords, autorisations de travaux, etc...) et répondre aux questions concrètes des collectivités.

### Publics :

Elus, techniciens, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles.

### Programme :

- Origines et objectif des SPR
- Les institutions
- La mise en place d'un SPR (choix du périmètre, classement), maîtrise d'ouvrage, financements associés, évolution des périmètres, relations entre communes et intercommunalité
- Le choix du document de gestion : PSMV et/ou PVAP et leur approbation, relations avec le PLU
- Le contenu des documents, les prescriptions et leurs limites, les OAP, les légendes...
- La fiscalité
- Les abords des MH
- Autorisations de travaux, rôle de l'ABF, recours
- Intérêt de l'étude environnementale / énergétique dans les documents d'urbanisme
- Partage d'expériences

### Intervenants :

- Jacky CRUCHON, expert urbaniste, ancien directeur du service urbanisme de la ville de Bayonne
- Pascal PLANCHET, professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon II

### Tarifs :

- 100 euros pour les villes de moins de 7000 habitants
- 200 euros pour les villes de plus de 7000 habitants
- 350 euros pour les non-adhérents

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation.

N° de déclaration d'activité : 72640372464.

Agrément pour dispenser des formations aux élus locaux